

Séance du : 8 décembre 2022

n°36/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Christian Portet, 1^{er} Vice-Président.

Mme Florence SIORAT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

ADROIT Sophie, ARDON Judith, LATCHE Catherine, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, NACCACHE Nathalie, SIORAT Florence, VILESPY Estelle

BARTHES Serge, BODIN Pierre, BONDOUY Guy, CESSSES Christian, DEMANGEOT François, FABRE Christian, FERRET Michel, GREFFIER Philippe, HEBRARD Gilbert, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, MAZAS Christian, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, PRADEL Christophe, QUAGLIERI Jean-Pierre, RUFFAT Daniel, SCHMIDT Alain, SERRANO Serge, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

IMBERT Jean-François, RAMONDA Hervé

En exercice : 63

Présents : 33

Avaient donné pouvoir :

HEBRARD Gilbert à PORTET Christian

VAUTHIER Marie-Hélène à PETIT Jean-Marie

CAZENAVE Serge à VILESPY Estelle

Nombre de voix : 36

Excusés :

VAUTHIER Marie-Hélène

CAZENAVE Serge

Objet : Demande de subvention leader « programme PCAET-transition énergétique 2023 »

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur de demandes de subventions relatives à l'ingénierie et aux études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce PCAET,

Vu la délibération 57/2016 au 12 décembre 2016 portant sur la demande de subventions LEADER au regard du plan de financement du PCAET

Vu la délibération 24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération 39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération 57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence.

Vu la délibération 37/2019 du 25 novembre 2019 portant sur la demande de subvention liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 22/20 du 10 février 2020 portant adoption du PCAET

Vu la délibération 53/2020 du 7 décembre 2020 portant sur les demandes de subventions pour le PCAET 2021-2022

Vu la délibération 54/2020 du 7 décembre 2020 portant sur les demandes de subventions pour le CEP 2021-2022

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Monsieur le Vice-Président précise que le programme de travail 2023 dédié à la transition énergétique porté par le PETR s'articule autour de 4 priorités :

- la mise en œuvre du PCAET et sa coordination à l'échelle du PETR, en particulier un bilan à mi-parcours.
- la promotion des déplacements alternatifs
- la maîtrise de la demande en énergie associée au développement des énergies renouvelables,
- la promotion des circuits courts en renforçant et poursuivant les dispositifs en place, notamment les « apéro de pays ».

Pour mener à bien ces objectifs, un soutien de Leader est sollicité dans le cadre du nouveau programme 2023-2027, pour couvrir à la fois le financement de l'ingénierie et des actions.

Le plan de financement prévisionnel correspondant pour l'année 2023 se répartit comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Ingénierie Transition énergétique (mise en œuvre et suivi du programme d'actions)	81 855 €	Subvention LEADER	61 113 €
Actions (événementiel, communication, formation, études...)	20 000 €	Autofinancement	40 742 €
TOTAL	101 855 €		101 855 €

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,


Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement estimatif de la mission transition énergétique - Plan Climat Air Energie Territorial 2023 du PETR tel que présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 8 décembre 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.51.15/12/2022

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2022
Application agréée E-legalite.com